

REPUBLIQUE DU CONGO

MINISTERE DE LA FONCTION PUBLIQUE
ET DES REFORMES ADMINISTRATIVES

DIRECTION GENERALE DE LA FONCTION
PUBLIQUE

DIRECTION DE LA GESTION DES CAR-
RIERES ADMINISTRATIVES Nf

du 12 OCTOBRE 1993

(/ECRET N° 93-473 /MFPRA/DGFP/DGCA/SR.
portant reclassement et nomination de
Monsieur MALONGA (Moïse, Ingénieur des
Travaux d'Elevage des cadres de la caté-
gorie A, hiérarchie II des Services
Technique (Elevage).--

LE PREMIER MINISTRE, CHE DU GOUVER-
NEMENT,

(/ISAS :

(/u la Constitution du 15 Mars 1992 ;
(/u la loi n° 021/89 du 14 Novembre 1989 portant Refonte
du Statut Général de la Fonction Publique ;
(/u le décret n° 59/23 du 30 Janvier 1959 fixant les con-
ditions d'intégration dans les cadres des catégories B, C, D, E
(actuellement A, B, C, D) des fonctionnaires ;
(/u le décret n° 60/90 du 3 Mars 1960 fixant le statut
commun des cadres de la catégorie AI des Services Techniques ;
(/u le décret n° 62/130/MF du 9 Mai 1962 fixant le régime
des rémunérations des fonctionnaires ;
(/u le décret n° 67/50 du 24 Février 1967 réglementant
la prise d'effet du point de vue de la solde des actes réglemen-
taires relatifs aux nominations, intégrations, reconstitutions de
carrières administratives et reclassements notamment en son arti-
cle 1er § 2 ;
(/u le décret n° 74/470 du 31 Décembre 1974 abrogeant et
remplaçant les dispositions du décret n° 62/196/FP du 5 Juillet
1962 fixant les échelonnements indiciaires des fonctionnaires ;
(/u le décret n° 85/260 du 5 Mars 1985 déterminant le cir-
cuit d'approbation des actes relatifs aux intégrations, avan-
cements et révisions des situations administratives des agents
de l'Etat ;
(/u le décret n° 85/1068 du 10 Septembre 1985 modifiant
l'article 2 du décret n° 80/630 du 27 Décembre 1980 portant déblo-
cage des avancements des agents de l'Etat ;
(/u le décret n° 90/420 du 30 Juin 1990 relatif aux
effets financiers des avancement, des reclassements, des révisions
des situations administratives et des titularisations ;
(/u le décret n° 93/315 du 23 Juin 1993 portant
nomination du Premier Ministre, Chef du Gouvernement ;
(/u le décret n° 93/318 du 24 Juin 1993 portant nomi-
nation des Membres du Gouvernement ;
(/u le décret n° 93/342 du 19 Juillet 1993 portant orga-
nisation des intérim des Ministres ;
(/u l'arrêté n° 2087/FP du 21 Juin 1958 fixant le régle-
ment sur la solde des fonctionnaires ;
(/u l'arrêté n° 7497/MTSSJ-DGFP-DGPCE du 29 Décembre 1988
portant promotion au titre de l'année 1987 de certains fonction-
naires des cadres de la catégorie A, hiérarchie II des Services
Techniques (Agriculture-Elevage Génie Rural) ;
(/u l'arrêté n° 2295/MFPRA/DGFP/DGCA du 19 Juin 1993 au-
torisant Monsieur MALONGA (Moïse, Ingénieur de Travaux Agricoles
de 3è échelon à suivre un stage de formation en Médecine en URSS.
(Régularisation)
.../...

D.G.B.

D.G.C.F.

NS
35
(/u la lettre n° 0429/MAEFEB-SGAE-DAAFJP-SAJP du 23 Avril 1992 du Directeur des Affaires Administratives, Financières, Juridiques et du personnel au Ministère de l'Agriculture, des Eaux et Forêts, de l'Environnement et de la Biodiversité, transmettant le dossier de l'intéressé.

(/) E C R E T E :

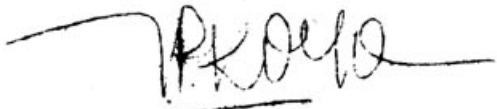
ARTICLE 1ER. - En application des dispositions du décret n° 60/90 du 3 Mars 1960, susvisé, Monsieur MALONGA (Moïse), Ingénieur des Travaux d'Elevage de 3ème échelon, indice 860 des cadres de la catégorie A, hiérarchie II des Services Techniques (Elevage) titulaire du diplôme de "Master of Science" en médecine Vétérinaire, Obtenu à la Faculté de Médecine Vétérinaire de l'Académie Agricole de l'UKRAINE (URSS) en Service à Brazzaville, est reclassé à la catégorie A, hiérarchie I et nommé au grade de Vétérinaire Inspecteur de l'Elevage 2° échelon, indice 940 ACC - Néant.

ARTICLE 2. - Le présent décret qui prendra effet du point de vue de la solde de l'ancienneté pour compter du 8 Octobre 1991, date effective de reprise de service de l'intéressé à l'issue de son stage, sera enregistré, publié au Journal Officiel de la République du Congo, et communiqué partout où besoin sera./-

Brazzaville, le 12 OCTOBRE 1993

Par le Premier Ministre, Chef
du Gouvernement,

Le Ministre de la Fonction
Publique et des Réformes
Administratives,


Jean Prosper K O Y O.


- Général Jacques Joachim YHOMBY-OPANGO.

AMPLIATIONS :

JORC.....1
DGFP/DGCA.....3
DGFP/DLC.....3
D.G.B.....3
D.G.C.F.....2
MAE/DAAFJP.....3
INTERESSE.....1
SGG/BC.....2./-

X